

Une séance ordinaire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été tenue dans la bibliothèque de l'école secondaire Rosemère, 530, rue Northcote, Rosemère (Québec) le mercredi 1999-12-15, à 19 h 30; y étaient présents :

Steve Bletas, président; William Pollock, vice-président; Nazario Facchino, Walter Fogel, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, Nancy Rupnik, Morten Schrier, Mary Sotelis et Edward Turchyniak, commissaires; et Dominic Martini, directeur général.

Étaient également présents : Robert Vallerand, directeur général adjoint; Lorraine Archambault, directrice du Service des ressources financières; Laiq Hanafi, directeur des Services éducatifs; Jean-Guy Messier, directeur des technologies de l'information; Agostino Santini, conseiller-cadre à la direction; Michael Stirrup, directeur du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, secrétaire rapporteuse. Il y avait aussi un large auditoire.

Étaient absents : Natalie Auclair, Carolyn Curiale, commissaires; et Mario Gaulin et Pierre Niding, commissaires-parents.

Le président a ouvert la séance à 19 h 35.

## 1.0 INTRODUCTION

Le sujet suivant a été retiré de l'ordre du jour :

### 5.0 DOSSIERS À L'ÉTUDE :

5.1 Comité d'examen déontologique ..... RES

On a proposé d'apporter les modifications et ajouts suivants à l'ordre du jour.

### 5.0 DOSSIERS À L'ÉTUDE :

5.4 *Marcheurs* ..... INFO  
5.5 *Procédure en cas de panne* ..... INFO

### 6.0 AFFAIRES CORPORATIVES :

6.5 *Entente provinciale* ..... RES  
6.6 *Nouvelle école à Blainville* ..... INFO  
6.7 *Budget des écoles* ..... INFO  
6.8 *Postes à pourvoir à l'école secondaire Rosemère* ..... INFO  
6.9 *Planification d'urgence* ..... INFO

### 7.0 SERVICES ÉDUCATIFS :

7.2 *Modifications aux critères d'inscription* ..... RES

### 9.0 SERVICES DE TRANSPORT :

9.2 *Sécurité à bord des autobus de la STL* ..... INFO

### 11.0 RESSOURCES MATÉRIELLES :

0271	11.1	Choix des architectes et ingénieurs .....	INFO
	<b>12.0</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES :</b>	
	12.1	Abolition de postes de soutien .....	RES
	12.2	Création d'un poste de soutien .....	RES
	12.3	Mesures disciplinaires .....	INFO

991215-CA-0098

IL EST PROPOSÉ PAR Steve Kmec que l'ordre du jour contenu au document n° 991215-CA-001 soit approuvé tel qu'il a été modifié.

**Adopté à l'unanimité**

## 2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le président a permis au directeur général de se prévaloir de la question de privilège.

Le directeur général a avisé le conseil que les commentaires faits par le commissaire Fogel concernant le droit de la commission scolaire d'octroyer des bonis forfaitaires au directeur général et au directeur général adjoint étaient faux et portaient atteinte à son intégrité. Il a déclaré avoir écrit au commissaire visé pour lui demander de retirer ses allégations. De plus, il a stipulé que le règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux était en vigueur et s'appliquait à l'année scolaire 1998-1999.

Une discussion s'est ensuivie à l'issue de laquelle M. Fogel a accepté de retirer ses allégations au sujet de l'octroi d'un boni forfaitaire au directeur général.

Le président a permis au directeur général adjoint de se prévaloir de la question de privilège.

Le directeur général adjoint a émis des commentaires semblables à ceux du directeur général au sujet du droit de la commission scolaire d'octroyer des bonis forfaitaires et des fausses allégations de M. Fogel voulant que les conditions d'emploi des directeurs généraux ne s'appliquent pas pour 1998-1999.

Une discussion s'est ensuivie à l'issue de laquelle M. Fogel a accepté de retirer ses allégations au sujet de l'octroi d'un boni forfaitaire au directeur général adjoint.

Le président a cessé de présider la séance.

Le vice-président, William Pollock, a assumé la présidence.

Le vice-président a permis à Steve Bletas de se prévaloir de la question de privilège.

M. Bletas a informé le conseil que les allégations du commissaire Fogel au sujet de l'octroi de bonis forfaitaires au directeur général et au directeur général adjoint étaient fausses et portaient atteinte à sa réputation. Il a demandé à M. Fogel de se rétracter et de lui présenter des excuses.

Le directeur général et le directeur général adjoint ont confirmé l'exactitude des déclarations de Steve Bletas.

M. Fogel a refusé de se rétracter et de présenter des excuses.

Le conseil a délibéré de la question.

0272

Il a été décidé qu'il serait dans le meilleur intérêt du conseil de poursuivre la séance, car il semblait évident que M. Fogel n'allait pas s'excuser auprès de M. Bletas.

991215-CA-0099

IL EST PROPOSÉ PAR James McDougall que la section englobant le 10<sup>e</sup> paragraphe de la page 0255 du procès-verbal non approuvé de la séance du 1999-11-24 jusqu'à la fin de la page 0257, les résolutions n<sup>os</sup> 991124-CA-0075 et 991124-CA-0077 y comprises mais à l'exclusion des allées et venues des membres, soit radiée dudit document. DE PLUS QUE ledit document soit renuméroté en conséquence.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi William Pollock, Nancy Rupnik, Morten Schrier, Mary Svtelisl, Edward Turchyniak

**ABSTENTION :** Walter Fogel

Steve Bletas, président, a repris la présidence.

Des erreurs typographiques ont été relevées à la page 256 du procès-verbal de la séance du 1999-11-24, paragraphe 9 : « IL EST PROPOSÉ PAR Walter Fogel que la résolution n<sup>o</sup> 991027-CE-0056... » devrait se lire « ...résolution n<sup>o</sup> 991027-CA-0056... » et à la page 257, 10<sup>e</sup> paragraphe, « IL EST PROPOSÉ PAR Walter Fogel que la résolution n<sup>o</sup> 991027-CE-0057... » devrait se lire, « ... résolution n<sup>o</sup> 991027-CA-0057... ». À la page 0263, le vote de Steve Kmec devrait être consigné en regard de la rubrique CONTRE de la résolution n<sup>o</sup> 991124-ED-0090.

991215-CA-0100

IL EST PROPOSÉ PAR Steve Kmec que le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 1999-11-24, et dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé tel qu'il a été corrigé.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, William Pollock, Nancy Rupnik, Morten Schrier, Mary Svtelisl, Edward Turchyniak

**CONTRE :** Walter Fogel

**ABSTENTION :** Grace Nesi

3.0 RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président a avisé le conseil qu'il avait reçu une lettre du ministre de l'Éducation confirmant que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier allait recevoir une allocation supplémentaire de 420 974 \$ à l'intérieur du projet à frais partagés pour la restauration de l'école primaire John F. Kennedy.

Il a poursuivi en mentionnant que l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) l'a avisé, par écrit, que contrairement à ce qui avait été dit, la responsabilité du

transport scolaire ne sera pas transférée aux municipalités, mais continuera d'être assumée par les commissions scolaires.

Il a congratulé l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec ainsi que la Fédération des commissions scolaires du Québec pour les efforts qu'elles ont déployés en vue d'empêcher que la responsabilité du transport scolaire soit transférée aux municipalités.

0273

#### 4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

#### 5.0 DOSSIERS À L'ÉTUDE

##### **5.1 Comité d'examen déontologique :**

Retiré de l'ordre du jour.

##### **5.2 Accès à l'école anglaise :**

Walter Fogel a rappelé au conseil que l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) avait demandé en août dernier que chaque commission scolaire lui fasse connaître sa position sur l'accès à l'école anglaise. Toutefois, a-t-il précisé, bien qu'une opinion ait été formulée lors d'un caucus, aucune discussion publique n'a été tenue. M. Fogel est d'avis que la communauté scolaire devrait être consultée sur la question et que son point de vue devrait être pris en compte.

William Pollock a avisé le conseil que l'ACSAQ avait classé la question de l'accès à l'école anglaise, car cette affaire relève des milieux politiques et non des milieux scolaires.

991215-CA-0101

ATTENDU QU'en mai 1999 l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) demandait à ses commissions scolaires membres de lui faire connaître leur position sur la liberté de choix de la langue d'enseignement;

ATTENDU QUE la date limite fixée au 1999-06-15 pour soumettre sa réponse a été prorogée à septembre 1999;

ATTENDU QUE durant la session de travail qui a eu lieu le 1999-07-07, les commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont parvenus à un consensus, lequel devait être présenté officiellement au conseil des commissaires;

ATTENDU QU'une motion visant à confirmer le consensus qui a été atteint le 1999-07-07 a été présentée au conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à sa séance du 1999-08-25;

ATTENDU QUE ladite motion a été ajournée par voie de résolution du conseil des commissaires afin de poursuivre les discussions;

ATTENDU QUE les demandes en vue de poursuivre les délibérations sur le sujet ont été rejetées aux séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenues les 1999-09-22 et 1999-10-27;

ATTENDU QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'ont pas délibéré sur la question de la liberté de choix de la langue d'enseignement en dehors de la rencontre du 1999-07-07 et du 1999-08-25, avant que le conseil n'ajourne ladite résolution;

ATTENDU QUE, jusqu'à présent, l'AQCSA n'a pas exprimé sa position officielle, car elle n'a pas encore reçu les réponses de toutes les commissions scolaires membres et qu'elle les en a avisées;

ATTENDU QU'un exposé de position préparé par des gestionnaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en date du 1999-06-15 a été transmis à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pourrait prendre position plus facilement si elle connaissait les points de vue de sa communauté scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Walter Fogel que la résolution relative à la liberté de choix de la langue d'enseignement fasse l'objet d'une consultation sur l'ensemble du territoire de la commission scolaire et que toute recommandation soit transmise d'ici la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier prévue pour le 2000-02-23.

**CETTE MOTION A ÉTÉ REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

<b>POUR :</b>	<b>Walter Fogel, Steve Kmec, Morten Schrier</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, James McDougall, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Mary Sotelis, Edward Turchyniak</b>
<b>ABSTENTION :</b>	<b>Nick Milas</b>

**5.3 Bonis forfaitaires :**

*ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du 1999-10-27, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé l'octroi d'un boni forfaitaire au rendement au directeur général pour l'année scolaire 1998-1999;*

*ATTENDU QUE l'octroi de ce boni forfaitaire découle de la levée du moratoire sur l'octroi de tels bonis par le Conseil du trésor à compter de l'année scolaire 1998-1999 et de l'arrêté du ministre de l'Éducation daté du 12 août 1999 concernant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.*

*ATTENDU QUE le versement de ce boni est relié à une évaluation du rendement du personnel d'encadrement effectuée en conformité avec le système d'évaluation des gestionnaires dont la commission scolaire doit se doter en vertu de l'article 127 dudit règlement;*

*ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'a pas élaboré de critères d'évaluation du rendement de son personnel d'encadrement et qu'elle n'a pas adopté de système d'évaluation conformément aux exigences de l'article 127 dudit règlement;*

*ATTENDU QUE l'arrêté du ministre et le règlement datés du 1999-08-12 sont entrés en vigueur le 1999-08-25 et autorisent l'octroi d'un boni forfaitaire le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année scolaire au hors cadre qui est en fonction le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année scolaire précédente;*

*ATTENDU QU'avant d'adopter ladite résolution les commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier avaient été avisés que toutes ou presque toutes les autres commissions scolaires membres de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec avaient déjà approuvé l'octroi de tels bonis, alors qu'en réalité seulement une ou deux de ces commissions scolaires l'avaient fait;*

*IL EST PROPOSÉ PAR Walter Fogel que la résolution n<sup>o</sup> 991027-CA-0056 promulguée à la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier du*

1999-10-27, octroyant un boni forfaitaire au rendement au directeur général de la commission scolaire pour l'année scolaire 1998-1999 soit par la présente révoquée et frappée de nullité.

0275

DE PLUS QUE si un montant a déjà été versé comme suite à l'application de la résolution n° 991027-CA-0056, que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier récupère la somme ainsi versée.

91215-CA-0102

IL EST PROPOSÉ PAR James McDougall que la motion relative à la révocation du boni forfaitaire octroyé au directeur général soit amendée par la suppression du 6<sup>e</sup> paragraphe.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Morten Schrier, Mary Sotelis, Edward Turchyniak

**ABSTENTION :** Walter Fogel

91215-CA-0103

ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du 1999-10-27, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé l'octroi d'un boni forfaitaire au rendement au directeur général pour l'année scolaire 1998-1999;

ATTENDU QUE l'octroi de ce boni forfaitaire découle de la levée du moratoire sur l'octroi de tels bonis par le Conseil du trésor à compter de l'année scolaire 1998-1999 et de l'arrêté du ministre de l'Éducation daté du 12 août 1999 concernant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

ATTENDU QUE le versement de ce boni est relié à une évaluation du rendement du personnel d'encadrement effectuée en conformité avec le système d'évaluation des gestionnaires dont la commission scolaire doit se doter en vertu de l'article 127 dudit règlement;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'a pas élaboré de critères d'évaluation du rendement de son personnel d'encadrement et qu'elle n'a pas adopté de système d'évaluation conformément aux exigences de l'article 127 dudit règlement;

ATTENDU QUE l'arrêté du ministre et le règlement datés du 1999-08-12 sont entrés en vigueur le 1999-08-25 et autorisent l'octroi d'un boni forfaitaire le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année scolaire au hors cadre qui est en fonction le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année scolaire précédente;

IL EST PROPOSÉ PAR Walter Fogel que la résolution n° 991027-CA-0056 promulguée à la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier du 1999-10-27, octroyant un boni forfaitaire au rendement au directeur général de la commission scolaire pour l'année scolaire 1998-1999 soit par la présente révoquée et frappée de nullité.

DE PLUS QUE si un montant a déjà été versé comme suite à l'application de la résolution n° 991027-CA-0056, que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier récupère la somme ainsi versée.

**CETTE MOTION A ÉTÉ REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Walter Fogel,

**CONTRE :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Morten Schrier, Mary Sotelis, Edward Turchyniak

0276

*ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du 1999-10-27, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé l'octroi d'un boni forfaitaire au rendement au directeur général adjoint pour l'année scolaire 1998-1999;*

*ATTENDU QUE l'octroi de ce boni forfaitaire découle de la levée du moratoire sur l'octroi de tels bonis par le Conseil du trésor à compter de l'année scolaire 1998-1999 et de l'arrêté du ministre de l'Éducation daté du 12 août 1999 concernant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.*

*ATTENDU QUE le versement de ce boni est relié à une évaluation du rendement du personnel d'encadrement effectuée en conformité avec le système d'évaluation des gestionnaires dont la commission scolaire doit se doter en vertu de l'article 127 dudit règlement;*

*ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'a pas élaboré de critères d'évaluation du rendement de son personnel d'encadrement et qu'elle n'a pas adopté de système d'évaluation conformément aux exigences de l'article 127 dudit règlement;*

*ATTENDU QUE l'arrêté du ministre et le règlement datés du 1999-08-12 sont entrés en vigueur le 1999-08-25 et autorisent l'octroi d'un boni forfaitaire le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année scolaire au hors cadre qui est en fonction le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année scolaire précédente;*

*ATTENDU QU'avant d'adopter ladite résolution les commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier avaient été avisés que toutes ou presque toutes les autres commissions scolaires membres de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec avaient déjà approuvé l'octroi de tels bonis, alors qu'en réalité seulement une ou deux de ces commissions scolaires l'avaient fait;*

*IL EST PROPOSÉ PAR Walter Fogel que la résolution n<sup>o</sup> 991027-CA-0057 promulguée à la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier du 1999-10-27, octroyant un boni forfaitaire au rendement au directeur général adjoint de la commission scolaire pour l'année scolaire 1998-1999 soit par la présente révoquée et frappée de nullité.*

*DE PLUS QUE si un montant a déjà été versé comme suite à l'application de la résolution n<sup>o</sup> 991027-CA-0057, que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier récupère la somme ainsi versée.*

91215-CA-0104

*IL EST PROPOSÉ PAR James McDougall que la motion relative à la révocation du boni forfaitaire octroyé au directeur général adjoint soit amendée par la suppression du 6<sup>e</sup> paragraphe.*

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :**

**Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Morten Schrier, Mary Svoitelis, Edward Turchyniak**

**ABSTENTION :**

**Walter Fogel**



ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du 1999-10-27, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé l'octroi d'un boni forfaitaire au rendement au directeur général adjoint pour l'année scolaire 1998-1999;  
0277

ATTENDU QUE l'octroi de ce boni forfaitaire découle de la levée du moratoire sur l'octroi de tels bonis par le Conseil du trésor à compter de l'année scolaire 1998-1999 et de l'arrêté du ministre de l'Éducation daté du 12 août 1999 concernant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

ATTENDU QUE le versement de ce boni est relié à une évaluation du rendement du personnel d'encadrement effectuée en conformité avec le système d'évaluation des gestionnaires dont la commission scolaire doit se doter en vertu de l'article 127 dudit règlement;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'a pas élaboré de critères d'évaluation du rendement de son personnel d'encadrement et qu'elle n'a pas adopté de système d'évaluation conformément aux exigences de l'article 127 dudit règlement;

ATTENDU QUE l'arrêté du ministre et le règlement datés du 1999-08-12 sont entrés en vigueur le 1999-08-25 et autorisent l'octroi d'un boni forfaitaire le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année scolaire au hors cadre qui est en fonction le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année scolaire précédente;

IL EST PROPOSÉ PAR Walter Fogel que la résolution n° 991027-CA-0057 promulguée à la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier du 1999-10-27, octroyant un boni forfaitaire au rendement au directeur général adjoint de la commission scolaire pour l'année scolaire 1998-1999 soit par la présente révoquée et frappée de nullité.

DE PLUS QUE si un montant a déjà été versé comme suite à l'application de la résolution n° 991027-CA-0057, que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier récupère la somme ainsi versée.

**CETTE MOTION A ÉTÉ REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Morten Schrier

**CONTRE :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Mary Svtelis, Edward Turchyniak

**ABSTENTION :** Walter Fogel, Steve Kmec

**5.4 *Marcheurs :***

Comme suite à la requête d'Edward Turchyniak relative au nombre d'élèves qui marchent pour se rendre à l'école, le directeur général a avisé qu'à l'exclusion de l'école secondaire Mountainview (Batshaw), 684 élèves de la commission scolaire sont considérés comme marcheurs.

**5.5 *Procédure en cas de panne :***

En réponse à une question de Walter Fogel au sujet de la procédure qui est suivie lorsqu'un autobus tombe en panne, le directeur général adjoint a expliqué que pour ce qui est du cas auquel M. Fogel fait référence, l'entrepreneur a dépêché un autre autobus sur les lieux très rapidement et il n'a donc pas été nécessaire de prévenir les familles.

Il a précisé qu'une copie de la procédure mise en place par la commission scolaire avait été acheminée dans tous les foyers au début de l'année scolaire.

Pierre Garofano a quitté la séance.

**HEURE : 20 h 50**

0278

M. Fogel a remercié le directeur général adjoint pour l'information et il a ensuite mentionné que ce serait peut-être une bonne idée d'inclure la procédure dans un document plus permanent, car les lettres qui sont postées au début de l'année scolaire sont souvent perdues ou jetées.

Pierre Garofano a réintégré la salle.

**HEURE : 20 h 55**

James McDougall a reconnu que la suggestion de M. Fogel était bonne et que l'on devrait soumettre la question au comité de transport scolaire.

Plusieurs commissaires ont suggéré que l'importance de conserver la lettre relative à la procédure en cas de panne soit clairement énoncée dans la lettre.

#### 6.0 AFFAIRES CORPORATIVES

##### **6.1 Autorisation ministérielle de contracter un emprunt :**

Le directeur général a avisé le conseil que la commission scolaire avait soumis une demande d'autorisation de contracter un emprunt de 1 200 000 \$ pour couvrir le dépassement des coûts estimés pour la restauration de l'école primaire John F. Kennedy et l'aménagement de l'annexe de l'école primaire McCaig.

Le président a demandé qu'il y ait une pause de dix (10) minutes.

**HEURE : 21 h**

La séance a repris.

**HEURE : 21 h 09**

##### **6.2 Composition du comité d'examen déontologique :**

Le président a demandé des propositions de candidat pour le poste n° 1 du comité d'examen déontologique.

Pierre Garofano a proposé Peter Haldimand. M. Haldimand a accepté de se porter candidat.

Comme aucune autre proposition n'était présentée, le président a demandé de procéder au vote.

991215-CA-0106

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre Garofano que Peter Haldimand soit nommé au poste n° 1 du comité d'examen déontologique.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Mary Svtelis, Edward Turchyniak

**CONTRE :** Walter Fogel

**ABSTENTION :** Morten Schrier

Le président a demandé des propositions de candidat pour le poste n° 2 du comité d'examen déontologique.

Nick Milas a proposé Peter MacLaurin. M. MacLaurin a accepté de se porter candidat.

Comme aucune autre proposition n'était présentée, le président a demandé de procéder au vote

991215-CA-0107

IL EST PROPOSÉ PAR Nick Milas que Peter MacLaurin soit nommé au poste n° 2 du comité d'examen déontologique.

**Adopté à l'unanimité**

0279

Le président a demandé des propositions de candidat pour le poste de substitut au comité d'examen déontologique.

Nazario Facchino a proposé William Pollock. M. Pollock a accepté de se porter candidat.

Comme aucune autre proposition n'était présentée, le président a demandé de procéder au vote.

991215-CA-0108

IL EST PROPOSÉ PAR Nazario Facchino que William Pollock soit nommé substitut au comité d'examen déontologique.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Walter Fogel, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Morten Schrier, Mary Svtelis, Edward Turchyniak

**ABSTENTION :** Steve Kmec,

991215-CA-0109

ATTENDU QUE le conseil provisoire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté un Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (Règlement 3-1997) en date du 20 janvier 1998, en vertu de l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3);

ATTENDU QUE ledit règlement 3-1997 fait obligation au conseil des commissaires de mettre en place annuellement un comité d'examen se composant de deux (2) commissaires, du directeur général (coordonnateur) et de un (1) commissaire substitut en cas d'absence;

IL EST PROPOSÉ PAR Nick Milas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Peter Haldimand et Peter MacLaurin au comité d'examen déontologique pour l'année scolaire 1999-2000; ET QUE William Pollock soit nommé substitut au comité d'examen déontologique pour l'année scolaire 1999-2000.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Mary Svtelis, Edward Turchyniak

**ABSTENTION :** Walter Fogel, Steve Kmec, Morten Schrier,

### **6.3 Comité de déontologie :**

Le conseil a délibéré sur le projet de comité.

991215-CA-0110

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Rupnik que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier institue un comité qui s'appellerait le comité de déontologie des commissaires;

ET QUE ce comité soit chargé d'étudier les cas qui lui sont confiés par voie de résolution du conseil des commissaires et de faire des recommandations (incluant au besoin des mesures disciplinaires);

ET QUE ce comité se compose de trois (3) commissaires, et d'un quatrième (4<sup>e</sup>) commissaire agissant comme substitut, élus à la majorité des voix exprimés par le conseil des commissaires durant une de ses séances ordinaires;

ET QUE le directeur général et le directeur général adjoint soient nommés membres d'office sans droit de vote de ce comité;

0280

ET QUE lors de la première séance du comité, les commissaires qui auront été nommés élisent parmi leurs membres une présidente ou un président et fournissent son nom au président de la commission scolaire;

ET QUE le comité soit mis en place à chaque année scolaire par voie de résolution du conseil des commissaires.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Morten Schrier, Mary Svolis, Edward Turchyniak

**ABSTENTION :** Walter Fogel

Le président a demandé des propositions de candidat pour le poste n<sup>o</sup> 1 du comité de déontologie des commissaires.

Nancy Rupnik a proposé Carolyn Curiale *in absentia*, car M<sup>me</sup> Curiale s'était dite intéressée à siéger à ce comité.

Comme aucune autre proposition n'était présentée, le président a demandé de procéder au vote.

991215-CA-0111

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Rupnik que Carolyn Curiale soit nommée au poste n<sup>o</sup> 1 du comité de déontologie des commissaires.

**Adopté à l'unanimité**

Le président a demandé des propositions de candidat pour le poste n<sup>o</sup> 2 du comité de déontologie des commissaires.

James McDougall a proposé Pierre Garofano. M. Garofano a accepté de se porter candidat.

Comme aucune autre proposition n'était présentée, le président a demandé de procéder au vote.

991215-CA-0112

IL EST PROPOSÉ PAR James McDougall que Pierre Garofano soit nommé au poste n<sup>o</sup> 2 du comité de déontologie des commissaires.

**Adopté à l'unanimité**

Le président a demandé des propositions de candidat pour le poste n<sup>o</sup> 3 du comité de déontologie des commissaires.

Walter Fogel a proposé Pierre Niding *in absentia*.

James McDougall a proposé Edward Turchyniak. M. Turchyniak a refusé de se porter candidat.

William Pollock a proposé Peter Haldimand. M. Haldimand a accepté de se porter candidat.

James McDougall a proposé Linda Gagnon. M<sup>me</sup> Gagnon a refusé de se porter candidate.

Nick Milas a proposé Walter Fogel. M. Fogel a refusé de se porter candidat.

Steve Kmec a proposé Morten Schrier. M. Schrier a accepté de se porter candidat.

Comme aucune autre proposition n'était présentée, le président a demandé de procéder au vote.

0281

991215-CA-0113

IL EST PROPOSÉ PAR William Pollock que Peter Haldimand soit nommé au poste n° 3 du comité de déontologie des commissaires.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, James McDougall, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Mary Sotelis, Edward Turchyniak

**CONTRE :** Walter Fogel, Steve Kmec, Nick Milas, Morten Schrier

Le président a demandé des propositions de candidat pour le poste de substitut au comité de déontologie des commissaires.

Glen Haines a proposé James McDougall. M. McDougall a refusé de se porter candidat.

Walter Fogel a proposé Pierre Niding *in absentia*.

Linda Gagnon a proposé William Pollock. M. Pollock a accepté de se porter candidat.

Grace Nesi a proposé Steve Bletas. M. Bletas a refusé de se porter candidat.

James McDougall a proposé Edward Turchyniak. M. Turchyniak a refusé de se porter candidat.

Nick Milas a proposé Morten Schrier. M. Schrier a accepté de se porter candidat.

Comme aucune autre proposition n'était présentée, le président a demandé de procéder au vote.

991215-CA-0114

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Gagnon que William Pollock soit nommé substitut au comité de déontologie des commissaires.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, James McDougall, Grace Nesi, Nick Milas, William Pollock, Nancy Rupnik, Mary Sotelis, Edward Turchyniak

**CONTRE :** Walter Fogel, Steve Kmec, Morten Schrier

991215-CA-0115

IL EST PROPOSÉ PAR Glen Haines que les commissaires suivants soient nommés au comité de déontologie des commissaires :

Carolyn Curiale  
Pierre Garofano

Peter Haldimand  
William Pollock (substitut)

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Mary Svtelis, Edward Turchyniak

**CONTRE :** Walter Fogel, Steve Kmec, Morten Schrier

0282

#### **6.4 Code de règles de procédure :**

Le directeur général a expliqué pour quelle raison il fallait élaborer un code de règles de procédure pour les séances de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Walter Fogel s'est opposé à la création d'un tel code, car le conseil a déjà adopté le Code de règles de procédure Robert comme règles de fonctionnement et la présentation du projet de résolution va à l'encontre du règlement en vigueur.

Comme suite aux commentaires de M. Fogel, le directeur général a indiqué qu'un règlement pouvait être modifié.

Le président a avisé le conseil qu'il y aura un caucus le 2000-01-12 pour discuter des règles de procédure des séances de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

991215-CA-0116

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté le Code de règles de procédure Robert comme règles de fonctionnement des séances de la commission scolaire;

ATTENDU QUE le Code de règles de procédure Robert vise à faciliter le processus de prise de décisions et l'atteinte d'un consensus dans un délai raisonnable;

ATTENDU QU'il est essentiel d'établir des règles et des règlements qui favorisent le bon fonctionnement des séances de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Rupnik que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les règles de procédure des séances de la commission scolaire comprises au document n° 991215-CA-002.

ET QUE le président et les commissaires aient recours au Code de règles de procédure Robert pour toute règle ou tout règlement non couvert par cette politique.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Morten Schrier, Mary Svtelis, Edward Turchyniak

**ABSTENTION :** Walter Fogel

#### **6.5 Entente provinciale :**

Le conseil a discuté brièvement des négociations provinciales.

IL EST PROPOSÉ PAR Mary Sotelis que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande que le premier ministre du Québec, le ministre de l'Éducation et le président du Conseil du trésor, en partenariat avec l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et la Fédération des commissions scolaires du Québec, ainsi que l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec, la Centrale de l'enseignement du Québec et les autres associations syndicales représentant les employées et employés du secteur public du secteur de l'éducation, concluent une entente le plus rapidement possible avec les enseignantes et enseignants et autres employées et employés du secteur public du secteur de l'éducation, afin que les écoles et les centres puissent reprendre leurs activités normales, et ce, dans l'intérêt général des élèves et afin que l'implantation de la réforme du curriculum ne soit pas compromise.

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à toutes les commissions scolaires du Québec.

**Adopté à l'unanimité**

0283

#### **6.6 Nouvelle école à Blainville :**

Steve Kmec a demandé où en étaient rendues les négociations pour la construction d'une école anglophone à Blainville. Le président a déclaré que la commission scolaire avait été avisée que l'étude de sa demande était en cours, mais qu'elle n'avait pas encore reçu de réponse.

#### **6.7 Budgets des écoles :**

Steve Kmec a rapporté que le conseil d'établissement de l'école secondaire Lake of Two Mountains lui avait écrit pour signaler que la procédure de répartition des allocations aux écoles semblait comprendre des lacunes, car les sommes allouées à l'école cette année sont inférieures à celles de l'année scolaire 1998-1999. Le directeur général a expliqué qu'une fois la vérification annuelle terminée, les effectifs scolaires étaient rajustés, ce qui pouvait entraîner la réduction ou la hausse du budget proposé initialement pour une école.

#### **6.8 Postes à pourvoir à l'école secondaire Rosemère :**

Steve Kmec a demandé ce qui avait été fait pour faire face à la pénurie d'enseignants à l'école secondaire Rosemère. Le directeur général a déclaré que tous les postes vacants avaient été comblés.

#### **6.9 Planification d'urgence :**

Comme suite aux discussions antérieures au sujet de l'atelier sur la planification d'urgence que la commission scolaire souhaite mettre sur pied pour les directrices et directeurs d'écoles, Walter Fogel a précisé qu'il avait communiqué avec la Sécurité civile du Québec et que la demande officielle du directeur général, transmise au mois d'octobre dernier, devrait être approuvée.

Walter Fogel a quitté la séance.

**HEURE : 21 h 52**

### 7.0 SERVICES ÉDUCATIFS

#### **7.1 Nomination au conseil d'établissement – éducation des adultes :**

Le directeur général a expliqué qu'un poste était vacant au conseil d'administration du centre d'éducation des adultes et qu'il devait être comblé.

ATTENDU QUE l'article 102, paragraphe 5°, de la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire de nommer deux (2) personnes pour représenter les entreprises de la région au conseil d'établissement d'un centre de formation professionnelle ou d'un centre d'éducation des adultes;

ATTENDU QU'un des sièges réservés aux représentants des entreprises est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Constance Raicu, chef du bureau du marketing à Konakor Inc., au conseil d'établissement du centre d'éducation des adultes et que cette nomination prenne effet immédiatement.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

POUR : Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, James McDougall, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Morten Schrier, Mary Svtelisl, Edward Turchyniak

CONTRE : Steve Kmec

0284

### 7.2 Modifications des critères d'inscription :

Steve Kmec a fait référence à la lettre qu'il a écrite en vue de faire modifier les critères d'inscription. Le directeur général a répondu que la commission scolaire menait une consultation auprès du comité de parents, conformément aux exigences de la Loi sur l'instruction publique, et que sa lettre sera ensuite soumise au comité de l'utilisation des écoles et autres équipements.

## 8.0 RESSOURCES FINANCIÈRES

### 8.1 États financiers 1998-1999 :

991215-FR-0119

IL EST PROPOSÉ PAR Edward Turchyniak que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, sur la recommandation du comité des ressources financières, accepte les **états financiers 1998-1999 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier**, versions anglaise et française, pour l'exercice se terminant le 1999-06-30, tels qu'ils ont été vérifiés par la firme Gagnon, Roy, Brunet, comptables agréés, sous réserve de l'approbation finale du ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité

Walter Fogel a réintégré la salle.

HEURE : 21 h 54

## 9.0 TRANSPORT SCOLAIRE

### 9.1 Vente d'un autobus scolaire et d'un parcours :

Le directeur général adjoint a expliqué la motion qui suit :

991215-TS-0120

ATTENDU QUE le comité de transport recommande que tout autobus et tout parcours appartenant à la commission scolaire soient vendus au soumissionnaire le plus offrant lorsque le conducteur qui y est affecté prend sa retraite ou donne sa démission;

IL EST PROPOSÉ PAR Steve Kmec que, sur la recommandation du comité de transport scolaire et du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la vente à Autobus Lloyd Inc. du parcours n° 701, avec l'achalandage, pour la somme de 17 483,80 \$ et de l'autobus n° 1FDPJ75C5PVA06232 pour la somme de 23 120,02 \$.



**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**POUR :** Steve Bletas, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Pierre Garofano, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, James McDougall, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Morten Schrier, Mary Svoletis, Edward Turchyniak

**CONTRE :** Walter Fogel, Nick Milas

Edward Turchyniak a quitté la séance.

**HEURE : 21 h 55**

**9.2 Sécurité à bord des autobus de la STL :**

Walter Fogel ayant soulevé la question de la sécurité des élèves qui empruntent les autobus de la STL si une altercation devait se produire entre les élèves et voulant savoir de quelle façon le conducteur y ferait face, le président a demandé au directeur général d'en parler au régisseur du transport et de présenter un rapport au conseil.

Edward Turchyniak a réintégré la salle.

**HEURE : 21 h 59**

0285

Nazario Facchino a quitté la séance.

**HEURE : 22 h**

**10.0 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Aucun rapport.

**11.0 RESSOURCES MATÉRIELLES**

**11.1 Choix des architectes et ingénieurs :**

Walter Fogel a soulevé des interrogations au sujet de la procédure d'adjudication de contrats suivie par la commission scolaire. Le directeur général a expliqué qu'il n'était pas nécessaire de procéder par appel d'offres public pour les projets de 5 000 \$ à 50 000 \$; le directeur du Service des ressources matérielles peut effectuer des appels d'offres sur invitation. Les soumissions reçues sont ensuite analysées par le comité des ressources matérielles qui fait une recommandation au conseil des commissaires.

Nazario Facchino a quitté la séance.

**HEURE : 22 h 02**

IL EST PROPOSÉ PAR Walter Fogel que le conseil se réunisse à huis clos.

**HEURE : 22 h 05**

Nazario Facchino a réintégré la salle.

**HEURE : 22 h 06**

La séance a repris.

**HEURE : 22 h 15**

**12.0 RESSOURCES HUMAINES**

**12.1 Abolition de postes de soutien :**

Le directeur général a expliqué les motions relatives à l'abolition et la création d'emplois de soutien.

991215-HR-0121

ATTENDU QUE la commission scolaire a dû réviser son budget pour l'année scolaire 1999-2000 compte tenu de sa situation financière;

ATTENDU QUE les postes énumérés ci-dessous sont devenus vacants par attrition;

ATTENDU QU'en vertu de la clause 7-1.01, la commission scolaire a le droit de décider d'abolir ou de modifier un poste qui devient vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Gagnon que, sur la recommandation du comité des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'abolition des postes suivants à compter du 1999-11-12.

POSTE	H / SEM.	LIEU
Agent de bureau, classe I	35	Service des ressources humaines
Agent de bureau, classe I	35	Services éducatifs
Technicien en transport scolaire	35	Service du transport scolaire

**Adopté à l'unanimité**

0286

### **12.2 Création d'un poste de soutien :**

991215-HR-0122

ATTENDU QUE la commission scolaire a dû réviser son budget pour l'année scolaire 1999-2000 compte tenu de sa situation financière;

ATTENDU QUE le poste cité ci-après est devenu vacant par attrition;

ATTENDU QU'en vertu de la clause 7-1.01, la commission scolaire a le droit de décider d'abolir ou de modifier un poste qui devient vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Gagnon que, sur la recommandation du comité des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la création du poste suivant à compter du 2000-01-10.

POSTE	H / SEM.	LIEU
Agent de bureau, classe I	20	Services éducatifs

**Adopté à l'unanimité**

### **12.3 Sanctions disciplinaires :**

Ce sujet a été discuté à huis clos.

### **13.0 RAPPORT DES COMMISSAIRES-PARENTS**

Aucun rapport.

### **14.0 ACSAQ**

William Pollock a demandé aux membres de se reporter à la lettre adressée à l'ACSAQ par le réseau *Global Television Network* au sujet de la proposition d'effectuer des reportages sur les activités des commissions scolaires anglophones du Québec.

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

16.0 CORRESPONDANCE

Le président a attiré l'attention des membres sur la section correspondance comprise au cahier de documentation préparé pour la séance.

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président a transmis ses meilleurs vœux à l'occasion de la période des fêtes et de la Nouvelle Année.

IL EST PROPOSÉ PAR Grace Nesi que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité**

**HEURE : 22 h 24**

**PROCHAINE SÉANCE > ORDINAIRE > 2000-01-26**

---

**Robert Vallerand, secrétaire général**

---

**Steve Bletas, président**